Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230913-D_2023_048-DE

VILLE DE NAY

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
08/09/2023

Date d'affichage
08/09/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :
M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :
Mme BLANDIE Marie-Christine donne pouvoir à Mme PAYOT Marie, Mme BIDART Michelle donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, Mme DURAND Pascale donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme DURAND Pascale, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme BIDART Michelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme HONTAA Corinne

Numéro interne de l'acte : 48
Objet : Convention APGL rue général Leclerc et Saint Vincent

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des espaces publics de la rue du Général Leclerc, des trottoirs de la rue Saint Vincent côté droit et de la place de l'Eglise Saint Vincent.

A cette fin, il propose de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative. Le montant prévisionnel de cette mission est évalué à 15 950€ (base tarification 2023).

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement en temps partagé avec ls autres collectivités adhérentes à ce service,

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230913-D_2023_048-DE

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation de l'aménagement des espaces publics de la rue du général Leclerc et de la place de l'Eglise Saint Vincent conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA